

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2019

À 20 HEURES

CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 31 OCTOBRE 2019

Présents : MM. Gérard GREFFE, Patrick SCHWIRTZ, Cyril VACHON adjoints, Mmes et MM. Philippe WEMMERT, Arnaud TARTARIN, Patricia GUILLAUME, Marie-Hélène TOURNIER, Dominique VACHEROT, Sophie OPREE, Nolwenn BEROUJON, Magali GODARD, Sébastien FOL

Excusé : Néant

Absent : Néant,

Secrétaire de séance : Dominique VACHEROT

1. / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente

2. / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par les conjoints LAUQUIN au profit de la société AVV RUFFEY (Mme Aurore VINATIER-LAUQUIN vendeuse et gérante associée) d'une maison sise à Ruffey-Lès-Beaune, 4, grande rue cadastrée section D n°859 pour 658m² moyennant le prix de cent trente-cinq mille euros (135000,00€).

Le conseil municipal prend acte des décisions prises.

3. / Dénomination « lotissement privé de Varennes » :

Un lotissement a été réalisé à Varennes, par la famille CAILLOT. En accord avec les propriétaires, par simplicité pour les différents services administratifs de la Poste, de l'Eau ou de l'électricité, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- De nommer la voie privée desservant les deux habitations réalisées « Chemin privé du lotissement « le champ des Vignes »
- Donne pouvoir au maire pour communiquer cette délibération à qui de droit.

4./ Fixation du prix du repas des anciens :

Le repas des anciens du village, concocté par l'Auberge de la Bouzaize, aura lieu le dimanche 08 décembre prochain au foyer rural de Ruffey. Il est offert aux administrés nés en 1950 et avant. Le prix est fixé à 30 € pour ceux qui participent financièrement à ce repas.

5. / INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES :

1./ Le maire donne le compte rendu de la réunion « fêtes et animations » qui a eu lieu récemment en vue de l'organisation du repas des anciens, de la préparation de la cérémonie du 11 novembre, ainsi que des diverses festivités de fin d'année, à savoir « Noël à Varennes » le mercredi 18 décembre, les vœux du maire le 10 janvier 2020 et le Noël des enfants le 12 janvier.

2./ *Lotissement « le clos de la Lauve »* : Suite à l'attribution du marché des travaux de voirie, une réunion préparatoire a eu lieu en mairie le 30 octobre dernier, réunissant les divers intervenants (entreprises attributaires, veolia, SICECO, bureau d'étude ...).

Le cabinet Berthet Liogier Caulfuty adressera l'ordre de service à l'entreprise COGNARD BTP/EUROVIA (sous traitance Sylvain CRETIN), la date pour le démarrage des travaux étant prévue le 19 novembre prochain (avec interruption du 20 décembre au 13 janvier). Les entreprises mettent au point les différentes prestations techniques (tranchées, coffrets...). Un coordonnateur SPS sera missionné par le maître d'ouvrage, après consultation et choix. Divers arrêtés de circulation seront pris par le conseil départemental et par la commune pour le rétablissement provisoire de la circulation chemin du Malaquin, de l'entrée/sortie du lotissement à l'intersection avec la grande rue .

A l'occasion de la présence de l'entreprise d'espaces verts DUC ET PRENEUF, le maire a demandé un devis pour remplacer clôture et végétaux par suite de l'échange à intervenir entre la commune et M. Dominique MURATIER, pour élargir l'entrée du lotissement, comme il en a été convenu au tout début du projet.

Le SICECO profite de ces travaux de raccordement pour enlever le transformateur situé à proximité du pont, pour le substituer par une armoire plus petite ; compte tenu de la zone inondable, elle sera réhaussée.

La première phase de travaux de rénovation des luminaires décidée lors d'un précédent conseil municipal devrait démarrer en décembre prochain. A ces travaux, est rajouté un point lumineux supplémentaire sur poteau existant, chemin du Neuzilly. Actuellement, seul un lampadaire éclaire ce chemin.

3./ *Plafond suspendu au foyer rural* : Lors de la précédente séance de conseil municipal, il avait été convenu que le maire se renseigne plus profondément sur le plafond suspendu proposé par l'entreprise MICHELIN/BARRISOL, de nombreuses questions restant sans réponse. (Durée de vie des leds, adaptation à la trappe de désenfumage etc...)

Le maire et Mme Patricia GUILLAUME se sont rendus au show-room de l'entreprise, puis ont visité la cantine d'Ouroux sur Saône équipée de ce matériel. Un échange a lieu entre les conseillers ; suite à cette rencontre, notre devis a été revu pour adapter les lignes d'éclairage à la configuration des lieux (scène..) et à la superficie de la pièce. Ainsi un éclairage plus fort est nécessaire et le devis s'élève à 37 460,12€ TTC.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité ;

- Accepte le principe d'installation d'un plafond suspendu au foyer rural,
- Donne tous pouvoirs au maire pour solliciter des subventions aussi larges que possible auprès de l'Etat (DETR, du conseil départemental, ou tous autres organismes tels que l'ADEME)

4./ Autour de l'aire de jeux de Ruffey, et à différents endroits sur la commune, les poteaux, lices et barrières sont à changer. La plupart date de plus de 10 ans et sont pourris à la base. La société ARTECK nous propose la fourniture de poteaux en pin (classe 4) identiques à ceux à remplacer ou en robinier (acacia) plus résistants. Le montage sera réalisé par les agents techniques communaux. Le devis est de 861,65€ TTC ou de 1 936,85 pour les derniers. Après avoir échangé sur ces différents matériaux, le conseil accepte le changement par du robinier plus robuste ;

5./ Le maire fait ensuite le compte-rendu du premier conseil d'école du pôle scolaire, tenu le 18 octobre. Quelques travaux de finition et notamment de peinture restaient à exécuter pendant les vacances scolaires de la Toussaint suite au changement du chauffage de la maternelle. Un devis a été demandé pour déplacer les ventilateurs très bruyants et pourtant nécessaires suite à l'installation du chauffage au gaz.

Les exercices obligatoires ont été réalisés (sécurité incendie, attentat, évacuation du bus...). Les ordinateurs commencent à être vétustes et demandent à être changés. Le maire liste également les différentes sorties et activités sportives dont les enfants vont bénéficier. Une ATSEM est actuellement en congés maladie, les parents posent le problème de son remplacement.

6./ Le maire informe des diverses réunions auxquelles il assiste concernant le Plan Local de l'Habitat (PLH) dont le renouvellement pour la période 2020/2026 est actuellement en cours de rédaction par le bureau d'étude mandaté. Le PLH est un complément du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et projette l'habitat sur les

6 années à venir. Il fait référence à la loi Elan, sur l'urbanisme et le foncier. D'avis du maire, il reste un document utopique, généraliste, bien loin de la réalité du terrain et des préoccupations foncières de notre ruralité. C'est un document néanmoins fort intéressant, qui touche tous les domaines tant démographiques, qu'environnementaux...

Notre projet de lotissement intergénérationnel, incluant une mixité sociale a été cité comme exemple de projet vers quoi la loi Elan se tend.

En vue du congrès des Maires de France des 18 au 21 novembre prochain, auquel le maire assistera, le président de l'association des Maires de Côte-d'Or, Ludovic Rochette interrogera le maire ce jeudi sur les diverses préoccupations et soucis rencontrés par les maires ruraux pour faire remonter les questions au niveau du gouvernement.

Le maire informe ensuite le conseil municipal qu'un nouveau TIG pour 70 heures est actuellement sur la commune.

Le Terminal de paiement fonctionne désormais à l'agence postale. Un devis est actuellement en cours pour l'installation de la WIFI au foyer rural.

Il laisse ensuite la parole aux adjoints : M. Patrick SCHWIRTZ, premier adjoint, fait le point des divers travaux de voirie actuellement en cours sur la commune.

M. Cyril VACHON, 2^{ème} adjoint et président de la commission de sécurité fait le point sur les contrôles des différents équipements sportifs, ainsi que du contrôle électrique des divers bâtiments communaux et de la mise à jour du document unique, document sur les risques professionnels des employés communaux.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 03 décembre prochain.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Gérard GREFFE

Cyril VACHON

Patrick SCHWIRTZ

Philippe WEMMERT

Arnaud TARTARIN

Patricia GUILLAUME

Dominique VACHEROT

Marie-Hélène TOURNIER

Magali GODARD

Nolwenn BEROUJON

Sébastien FOL

Sophie OPREE